



GEMENG
HABSCHT

AVIS

Règlement Communal d'Urgence de Circulation Temporaire

Route barrée à Eischen – rue de la Gare

A l'occasion des travaux de raccordement aux différents réseaux publics des nouvelles maisons sises au 10A et 12 rue de la Gare à Eischen, le collège des bourgmestre et échevins, lors de sa séance du 4 septembre 2018, a édicté un règlement d'urgence de circulation temporaire avec la teneur suivante :

- Art. 1^{er} : A partir du jeudi, 6 décembre 2018, jusqu'au mardi, 11 décembre 2018, chaque jour entre 8h00 et 17h00, la circulation à la hauteur des nouvelles maisons sises 10A et 12 rue de la Gare à Eischen, est interdite.
- Art. 2 : La réglementation en question sera signalée conformément aux prescriptions afférentes du Code de la Route.
- Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'art. 26 de la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Eischen, le 4 décembre 2018.
Pour le Collège Echevinal

Le Secrétaire

Paul Reiser



Le Bourgmestre

Serge Hoffmann

Administration
Communale

Place Denn
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

www.habscht.lu